

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH



Commune
d'ALSTING

☒ Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ mairiealsting@rtvc.fr

A V I S

En raison de l'accélération de la dynamique d'infection du virus de la grippe aviaire H5N8, l'arrêté ministériel du 04 novembre 2021 classe au niveau de risque élevé l'ensemble du territoire national.

Par conséquent, en vue de protéger l'ensemble des élevages français contre une contamination par les oiseaux sauvages, les prescriptions suivantes sont à respecter :

- les volailles et oiseaux captifs détenus doivent être claustrés ou protégés par des filets,
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes,
- interdiction d'utilisation d'appelants.

De façon générale, toute situation susceptible de mettre en contact direct ou indirect des oiseaux domestiques et des oiseaux sauvages est à proscrire.

Alsting, le 24 novembre 2021

Le Maire, HEHN Jean-Claude